



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## auxiliaires de puériculture

Question écrite n° 56879

### Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur la reconnaissance du métier d'auxiliaire de puériculture. La formation et l'exercice de la profession sont principalement basés sur la prise en charge et le bien-être de l'enfant, de son accompagnement ainsi que celui de sa famille. La place de l'auxiliaire de puériculture est donc auprès de l'enfant, aussi bien en milieu hospitalier, extra-hospitalier que dans les structures d'accueil de la petite enfance. Or, selon l'association nationale des auxiliaires de puériculture diplômés d'État, il semblerait que, dans le cadre du projet de refonte du secteur de la petite enfance, la volonté du Gouvernement soit de réduire la proportion de professionnels dont les auxiliaires de puériculture. Sachant toute la place et le rôle que tiennent ces auxiliaires en crèche auprès des enfants, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons qui président à un tel changement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Lefait](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56879

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 août 2009, page 7599

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)